



*Don Francisco de Moura, & Cortereal, Marquis de Castelrodrigo, du Conseil  
d'Etat du Roy nostre Sire, Lieutenant Gouverneur, & Capitaine  
General de ses Pays-bas, & de Bourgogne, &c.*



NOUS ayant esté représenté par tous les Officiers & Soldats, qui se sont venus rendre des Armées de France, qui en grande quantité de toutes Nations vont passans par ces Pays, qu'ayans esté entraînez & aveuglément à une Guerre si injuste, comm'est la presente, en laquelle ils ne peuvent (sans risque de leurs ames) exposer leurs vies; ils sont forcez à se retirer desdites Armées de France, Nous supplians, qu'il nous pleût de remédier aux insultes, qu'ils reçoivent des Paysans & Inhabitans du Plat-pais par la haine naturelle qu'ils leur portent, & la façon de laquelle ils ont esté, & sont encore traittez des François par feu, fer & contributions, contre tout ce que leur avoit esté promis en tant de Libels divulguez & semez par tout. *Sçavoir faisons*, que Nous inclinans favorablement à la supplication desdits Officiers & Soldats venans se rendre des Armées de France, voulans en tout user de toute bonté & condescendre à ce que se remédie aux dommages qu'ils reçoivent, Nous mandons & commandons au nom de sa Majesté par cettés, à tous ses Lieutenans, Gouverneurs, Chefs, Capitaines, Officiers & Gens de Guerre, tant de cheval, que de pied, ensemble à tous les autres Justiciers, Officiers & Subjects qu'il appartiendra, de ne faire, ny souffrir estre fait d'ores-en-avant ausdits Officiers & Soldats, qui se viendront rendre des Armées de France, aucune hostilité, tort ou dommage, à peine que quiconque traittera mal aucun d'iceux, sera grièvement châtié, & selon l'exigence du cas, voulans que les Officiers des Villages de l'Obeïssance de sadite Majesté, cui ce regardera (sans leur pouvoir oster aucune chose) ayent à leur donner un Billet, ou Passavant, par lequel sera dit vers où ils s'acheminent, afin que les Gouverneurs des Places donnent les Passeports necessaires à ceux qui voudront passer avant, & cinq florins en la dernière Place de la Frontiere à ceux de la Nation Françoisé pour assistance de leur voyage, accordans mesmes par cettés pardon general à tous Vassaux ou Subjects de sadite Majesté, ayans servy à l'Enemy, qui voudra retourner à l'obligation de son Royal Service, & qu'estant Soldat à pied luy seront donnez dix florins à son entrée, & à celuy d'à cheval venant monté, & avec equipage soixante florins, comm'aussi au Fantassin de la Nation Espagnolle vingt florins, de l'Allemande douze florins, & au Cavallier monté septante florins, ce que sera executé és Villes Capitales des Provinces par les Gouverneurs d'icelles, par-devant lesquels se presenteront lesdits Officiers & Soldats des Armées de France, qui viendront és formes cy-dessus declarées; Et afin que de ce que dessus conste, Nous avons fait publier par tout le present Placcart, à ce qu'il arrive à la connoissance & notice de tous & un chacun. Fait à Gand le 22. de Juillet 1667. Estoit paraphé *V. Piet v.* Soubigné, *El Marques de Castelrodrigo.* Plus-bas, *Par Ordonnance de son Excellence.* Signé, *Verreyken.*